## Postulat: Soutenir et promouvoir un service de baby-sitting fiable.

Nous estimons que l'on peut améliorer l'accès à un service de baby-sitting à Delémont. Le but est un service de proximité efficace auquel les parents puissent recourir en toute confiance pour se libérer pour une réunion, un spectacle, un film, une activité sportive etc. Certains conseillers de ville par exemple, renoncent parfois à siéger pour le motif qu'ils n'ont pas de baby-sitter.

La Croix Rouge organise des formations pour le baby-sitting et tient à disposition une liste de baby-sitters formés. Elle a mis sur pied un cadre et des normes sur lesquelles on pourrait s'appuyer pour faire connaître ce service et le mettre en adéquation avec les moyens et les habitudes contemporaines, c'est c.-à-d. en ayant recours à internet. Selon nos informations la Croix-Rouge jurassienne est ouverte à une collaboration afin de promouvoir et d'étendre les services qu'elle a développés, le baby-sitting mais aussi la garde d'enfants malades et de malades.

Le but du postulat est de demander au Service des affaires sociales, de la jeunesse et du logement, SASJL d'évaluer une coopération avec la Croix-Rouge afin de faciliter le recours aux services des baby-sitters formés et disponibles dans la région. Cette activité pourra s'étendre à l'agglomération. Elle fonctionnerait en respectant les normes de la Croix Rouge. La tâche de la commune serait d'être un intermédiaire. Elle ne fournirait aucune contribution financière. Il y a bien sûr une tâche supplémentaire pour le SASJL mais qui n'est pas lourde. Les informations qui précèdent ne sont pas exhaustives. Le postulat implique une collaboration avec la Croix Rouge.

Nous estimons que renforcer ce service pourrait faciliter la vie des familles en mettant an valeur l'activité déployée par la Croix-Rouge.

Nous demandons au Conseil communal d'évaluer la proposition de collaboration avec la Croix-Rouge en matière de baby-sitting et de gardiennage.

Pour le groupe PS

M. Ribeaud

C-law